

Juillet 2010

La Lettre de l'APREF

L'année 2010 sera une année de transition pour la finance mondiale comme pour les marchés d'assurance et de réassurance. L'impact de la crise est profond et durable, malgré une reprise progressive des économies et la bonne tenue relative des acteurs d'assurance et de réassurance. La nécessité d'assainir les finances publiques de nombreux pays risque de peser sur la consommation, l'emploi et la croissance, tandis que resurgit la menace du retour de l'inflation si les mesures indispensables ne sont pas prises.

Le modèle traditionnel de la réassurance a bien résisté, la plupart des opérateurs affichant de bons résultats en 2009. Ceci est certes dû à l'absence de catastrophes majeures, mais aussi à la prudence des investissements et à la qualité de la gestion des risques de la plupart des réassureurs aujourd'hui.

L'APREF est fortement intervenue en 2009 dans les débats de marché, à travers un dialogue régulier avec les associations professionnelles et par des études spécifiques, et nous suivons de près les évolutions législatives et les projets de régulation. Nous sommes ainsi amenés à prendre position sur des sujets d'actualité ou de recherche touchant à la réassurance, ce qui est l'objet de cette lettre qui résume notre analyse et renvoie à chaque note détaillée.

▪ **Conflagration**

De nombreux sinistres de caractère événementiel dans le monde mettent en jeu plusieurs risques en Dommages, sans qu'il s'agisse d'événements naturels. On parle en général de catastrophes d'origine humaine, qui peuvent relever de catégories aussi diverses que les accidents industriels, les catastrophes technologiques (type Loi Bachelot), la propagation d'incendies, les explosions, les risques politiques (grèves et émeutes..), ou encore le terrorisme... Ces sinistres frappant plusieurs risques dans un même événement sont désignés sous le nom générique de conflagration.

Ces événements sont relativement peu fréquents mais leur sévérité peut être très importante. Par ailleurs ils ne sont pas toujours bien identifiés ni explicités suffisamment dans les traités de réassurance, et par conséquent pas toujours correctement garantis. L'APREF a souhaité, à travers cette note technique, mieux définir l'événement et ses conséquences (hors terrorisme, qui est couvert de façon spécifique), ainsi que faire une première approche de possibles scénarios de marché, en se fondant sur les quelques sinistres historiques majeurs. Cette réflexion prend en compte des événements à période de récurrence de 200 ans, dans le cadre des exigences de Solvabilité II.

Voir [note conflagration](#)

▪ **Construction**

Le système de l'assurance Construction en France est spécifique en Europe (seuls quelques pays ont des législations similaires en matière de protection décennale) et désormais relativement stabilisé après avoir traversé une période de crise il y a une quinzaine d'années. Ce régime particulier a trouvé son équilibre au prix de quelques réformes et d'une amélioration régulière de son fonctionnement.

Compte tenu de ce retour d'expérience et d'évolutions récentes dans les métiers et dans l'environnement de la construction, l'APREF a souhaité retracer brièvement les changements depuis l'origine, faire le point sur les sujets de discussion du marché et présenter la position des réassureurs, qui rejoint en général celle du marché.

Voir [note assurance construction](#)

▪ **Corporels Graves**

L'APREF milite depuis longtemps pour un changement législatif en ce qui concerne l'indemnisation des Corporels et se félicite de ce que l'Assemblée Nationale ait voté à l'unanimité en première lecture une proposition de Loi sur l'indemnisation des accidents corporels en France. Cette nouvelle législation, en cours de discussion entre les deux assemblées, a suivi un certain nombre de recommandations de l'AFA et va dans le sens d'une clarification et d'une homogénéisation de l'indemnisation sur le territoire national. Mais elle peut encore subir de nombreuses modifications et renvoie d'ores et déjà l'élaboration des outils de gestion tant attendus au travail d'une commission de spécialistes.

Une délégation de l'APREF a dans ce cadre rencontré les députés en charge de la présentation et de la discussion de la Loi et a transmis ses propositions et ses souhaits, en même temps qu'un comparatif des positions des différents intervenants. L'ensemble

est résumé dans la Note. Par ailleurs, l'APREF a été représentée à la table ronde qui préparait le passage de la Loi à l'Assemblée Nationale et suivra de près les futurs débats ainsi que la réglementation qui permettra de mettre en œuvre l'ensemble des mesures envisagées.

Voir [proposition de loi corporels](#)

▪ **Dépendance**

Le gouvernement français a engagé depuis deux ans une réflexion sur la couverture de la dépendance et son développement en France. Il s'agit d'un projet de longue haleine, difficile à mettre en œuvre dans une période de crise financière et budgétaire impliquant une situation tendue des finances publiques. Le Ministère du Travail vient de créer deux groupes de travail, l'un pour proposer des solutions techniques et préparer les textes réglementaires qui fixeront le cadre juridique des « plans de prévoyance pour l'autonomie », l'autre pour définir des grilles et méthodes d'évaluation. Des représentants des réassureurs participent à ces travaux.

Dans ce contexte incertain sur le plan macro-économique, l'APREF a souhaité contribuer au débat de manière constructive en produisant un travail de recherche qui reprend les principales contraintes, résume la situation existante des couvertures d'assurance et propose une couverture globale qui permettrait de faire face à ce risque majeur pour notre société, tout en tenant compte des contraintes économiques et des intérêts des différentes parties.

Voir [note dépendance](#)

▪ **Terrorisme**

Presque 10 ans se sont écoulés depuis le drame du World Trade Center (entraînant la mise en place de garanties d'Etat pour la couverture du risque terrorisme dans le monde), et en Europe 5 et 6 ans depuis les terribles attentats de Londres et Madrid. Au cours de cette période, non seulement la menace terroriste n'a pas diminué, mais elle est devenue plus diffuse, plus présente au quotidien, et surtout elle a changé de nature avec la recherche d'utilisation d'armes de destruction massive.

Le contexte général a radicalement changé depuis. En effet, non seulement la menace terroriste n'a pas diminué, mais elle est devenue plus diffuse et surtout elle a changé de nature avec la recherche d'utilisation d'armes de destruction massive. La conférence de Washington d'avril 2010 sur la sécurité nucléaire et le terrorisme a bien montré l'importance de la menace et la nécessité de prendre des mesures dans tous les domaines. Pour le président des USA, le terrorisme nucléaire est en effet « un des plus grands dangers contre la sécurité du monde ». La crise financière a par ailleurs tendu la situation des finances publiques des Etats et a conduit à durcir les règles de solvabilité et évaluer le risque systémique en assurance. Enfin, l'OCDE relance par ailleurs une réflexion sur le sujet du terrorisme et sa récente conférence des principaux pools mondiaux à Paris en juin a montré l'intérêt d'une démarche commune et d'une convergence.

Dans ce contexte, il est apparu important aux réassureurs, qui ont par nature une vision mondiale, de contribuer à la réflexion en privilégiant :

- une approche globale en s'appuyant sur l'évolution du terrorisme et sur la comparaison entre les différents schémas européens qui se sont mis en place
- une solution globale en France qui tienne compte de l'hyper-terrorisme et qui améliore fondamentalement la sécurité des personnes, des biens et des entreprises.

Tel est l'objet de ce LIVRE BLANC sur le terrorisme en France, axé sur la réassurance, outil de la plupart des montages terrorisme et vecteur de mutualisation des capacités financières internationales. En annexe sont rappelés l'historique des attentats en France et des différents montages de couverture du terrorisme, leur description ainsi qu'une comparaison des principaux systèmes de protection européens.

L'APREF s'exprime dans ce Livre Blanc en dehors de la CCR qui en fait partie, mais souhaite afficher sa neutralité compte tenu de son implication.

Voir [livre blanc](#)

Cette Lettre est disponible sur le site de l'APREF (www.apref.org).